
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Samedi 18 décembre 1999, à 10 h 05

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 10 h 05 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Liliane Chabander-Jenny, Diana de la Rosa, M. Guy Jousson, M^{me} Michèle Künzler, M. Souhail Mouhanna, M^{me} Evelyne Strubin et M. René Winet.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 3 décembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 18 décembre 1999, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 (PR-13 A/B)¹.

Suite du premier débat

La présidente. M. Kanaan, qui représente le groupe socialiste, a la parole.

M. Sami Kanaan (S). Mon collègue Losio a déjà dit une partie de ce que je voulais dire, et je le rejoins, dans sa déclaration, sur de nombreux points.

Ce que je souhaite dire, au nom du groupe socialiste, c'est que nous abordons le premier budget de cette nouvelle législature et en même temps le dernier de la décennie. Il se trouve que, à l'origine, j'ai une formation de physicien et que, pour moi, les décennies se terminent au chiffre rond; la décennie des années nonante se termine donc, selon moi, avec l'année 2000. C'est effectivement l'occasion de prendre du recul, surtout si on nous annonce des lendemains meilleurs et des recettes en augmentation, qui, tout à coup nous remettraient dans une phase de bonis.

Le groupe socialiste, lorsqu'il examine le budget, se place dans la perspective qu'il fait partie d'une majorité gouvernementale, une majorité en place depuis 1991, confirmée deux fois par la population de manière très nette – je dirais même renforcée à chaque étape – soit au Conseil municipal, soit au Conseil administratif. Donc, *a priori*, nous soutenons le travail de notre exécutif, même si c'est

¹ Rapports, 2355, 2599.

évidemment un soutien toujours critique, car nous ne sommes pas de nature – nous ne l'avons jamais été – à accepter tel quel, sans discussion, ce qui vient de l'exécutif. Nous n'avons pas besoin de venir pour cela.

Durant ces années, nous avons toujours eu la volonté d'arriver à un budget, quelles que soient les difficultés de l'exercice, les concessions qu'il a fallu faire, et, parfois même, malgré certains bricolages. Nous avons toujours eu la volonté d'arriver à un budget, parce qu'il en faut un pour pouvoir fonctionner, assurer des salaires, des prestations essentielles pour la population. Nous ne voulons pas simplement, comme l'ont laissé entendre une partie des intervenants de l'Entente qui ont déjà pris la parole, donner l'impression que, finalement, la Ville, c'est un peu comme un club, dont le budget annuel est en train d'être voté – aucun rapport avec les réalités extérieures – et que l'administration mène un grand train de vie, donc comme un club qui se permet le grand luxe aux frais des autres. Les recettes qui entrent servent à quelque chose: à des prestations qui sont toutes, ou presque toutes, importantes et essentielles.

Alors, le budget est-il un simple rituel? Duplique-t-on le budget tel quel d'année en année? L'année dernière, mon collègue Marco Ziegler comparait l'exercice budgétaire à la duplication d'un code génétique, qui est l'héritage de très longues périodes antérieures et qui se modifie à la marge d'année en année, mais sur des marges infimes, finalement, en pourcentage réel.

Cette année, avec les amendements du Conseil administratif en cours de route et certains amendements des commissions, on a à peine touché 1%, en volume, du budget total. Vu les amendements en discussion aujourd'hui, la marge de manœuvre que l'on a – c'est-à-dire à peu près 1 million de francs – entre le déficit proposé par le Conseil administratif et le déficit proposé par la commission des finances, représente à peine plus qu'un millième de la masse budgétaire.

Faut-il s'en plaindre? Est-il si négatif que le budget soit un simple rituel de duplication? Eh bien, non, il ne faut pas avoir mauvaise conscience. Le budget d'une collectivité publique – même modeste comme la Ville de Genève – est un élément de stabilité dans une société qui, elle, change très vite actuellement, et face à un secteur privé qui connaît de profonds bouleversements, dont la majorité entraîne de nombreux effets pervers pour une partie des gens concernés. Je pense aux mégafusions, qui, pour l'instant – cela sera peut-être positif un jour – génèrent énormément de perturbations, de destructions d'emplois. Il faut au moins que les collectivités publiques assurent une certaine stabilité. Je ferais presque l'éloge de la lenteur, jusqu'à un certain point, justement pour éviter ces mouvements chirurgicaux – comme l'ont dit certains – qui, du jour au lendemain, voudraient bouleverser les choses sans tenir compte des conséquences. Cela met un peu d'huile dans les rouages socio-économiques, à une période où on en a réellement besoin.

En septembre de cette année, lorsque nous avons reçu le budget, nous lui avons réservé un accueil plutôt positif, avec certaines critiques, déjà mentionnées par mon collègue Sormanni, sur une partie de ce que l'on avait appelé alors les recettes un peu fictives, liées à un espoir, peut-être vain à l'époque – la suite l'a d'ailleurs prouvé – d'avancer très vite sur une nouvelle répartition des charges entre l'Etat et les communes. Ces problèmes ont été corrigés de manière sereine en commission, et la question est réglée.

Il faut tout de même relever ce qui est positif. Contrairement à d'autres années, on évite quelques psychodrames inutiles; je rappelle les psychodrames autour des prestations sociales et autour du personnel. Tant mieux si nous évitons ce genre de choses, qui ne sont finalement pas très productives et qui relèvent souvent, d'ailleurs, de tentatives de faire de la chirurgie à fond pour un résultat finalement tout à fait contre-productif.

Il faut quand même mentionner les paramètres qui ont présidé à la production de ce budget. Il y a deux nouveaux magistrats dans des départements clés – il faut un temps de rodage – et, je dirais, un héritage, surtout dans le département des affaires sociales, qui change complètement d'orientation politique. Il y a le paramètre des accords salariaux encore valables pour une année. C'est court, une année; il faudra y songer. Il y a le paramètre de l'amélioration des recettes, confirmée peu à peu. Nous l'accueillons avec prudence – «chat échaudé craint l'eau froide» – et commençons à faire confiance à ces prévisions, mais nous ne pouvons pas nous empêcher de nous rappeler de nombreuses erreurs faites par le passé en matière de prévisions fiscales. Un autre paramètre, c'est, bien sûr, les discussions intensifiées sur la répartition des charges entre communes et Etat, et plus particulièrement entre la Ville et l'Etat, et la tentative avortée de fusion – enfin, appelée «fusion», en fait «fission» – de l'Etat avec la Ville, récemment. Même si ce débat-là, ce projet-là, est mort, heureusement, le débat continue. Un autre paramètre important, qui est récent, est la loi sur l'administration des communes, laquelle ne nous autorise pas à voter un déficit supérieur à celui proposé par le Conseil administratif.

Plus largement, nous sommes dans une période où les attaques contre le service public sont fortes et nombreuses. Il peut certes être critiqué sur de nombreux aspects, mais, plus que jamais, nous avons besoin d'un service public fort, dynamique, efficace. Et, malheureusement, de nombreuses critiques cachent mal une volonté, simplement, de «moins d'Etat» et de démantèlement, à une période où nous aurions besoin de «mieux d'Etat», et même de «plus d'Etat» dans certains secteurs.

Pour ce budget-ci, il est évident qu'il n'y pas de bouleversement majeur entre le projet du Conseil administratif, par rapport au budget 1999, et, ensuite, le travail en commission. Il faut le reconnaître, il s'agit de quelques ajustements, de

quelques corrections; rien de fondamental en termes de changement. Je m'associe aux remarques de mon collègue M. Losio sur la méthode de travail. Il y a une frustration qui se répète d'année en année, et heureusement qu'un groupe de travail s'est mis au boulot à la commission des finances, pour essayer de trouver une autre méthode.

Apparemment, nous approchons de l'équilibre budgétaire. J'aimerais insister sur un point, comme l'a déjà fait mon collègue Losio: nous finissons une décennie très difficile, où nous avons effectivement surtout courbé l'échine, maîtrisé les charges – contrairement à ce qui a été dit – et cela en maintenant les prestations, et même en continuant à développer les prestations, je pense notamment aux crèches. Nous avons maintenu une politique d'investissement, en tout cas pour ce qui était utile et indispensable, par exemple les écoles. Nous n'avons licencié personne, nous avons maintenu le personnel. Cela a été possible parce qu'un certain nombre de personnes ont fait un gros effort avec nous: le personnel de la Ville de Genève, bien sûr, mais aussi tous les subventionnés, qui, durant ces dix années et dans la presque totalité des cas, ont vu leurs subventions, au mieux, stagner ou, souvent, être réduites.

Quand j'entends des comparaisons sur les dépenses publiques de la Ville ou du Canton de Genève par rapport à d'autres cantons suisses, cela me fait bien rire, parce que comparer les cantons de Zurich et de Genève c'est exactement faire le genre de comparaison qui n'est pas appropriée, ni justifiée. Le canton de Zurich a une énorme campagne, et on sait tous que la campagne coûte forcément moins cher aux collectivités publiques. Le canton de Genève est un canton urbain, et le seul canton avec lequel on peut comparer sa situation, c'est celui de Bâle-Ville. Effectivement, dans ces deux cantons, les dépenses par tête sont proches. Les agglomérations urbaines ont d'autres types de charges que la campagne. C'est ainsi, on aime ou on n'aime pas. Ce sont de bonnes ou de mauvaises raisons, mais arrêtons de comparer ce qui n'est pas comparable! De ce point de vue, les dépenses genevoises sont tout à fait dans la norme.

A présent, que faire? On nous annonce des lendemains meilleurs, des bonis. J'aimerais tout d'abord dire ceci, à propos des recettes en amélioration: que l'on se réjouisse ou non que les recettes fiscales s'améliorent, cela est dû à une reprise économique.

Je souhaiterais faire deux remarques à ce sujet. Premièrement, si les recettes s'améliorent, c'est, pour beaucoup, grâce au travail amélioré du Département cantonal des finances, qui, enfin, fait tout simplement son travail, c'est-à-dire récolter l'argent dû par les contribuables, ni plus, ni moins. Je rappelle que, pendant de nombreuses années, c'était la gabegie totale dans ce département. Je ne rappellerai pas nécessairement qui, à l'époque, était aux rouages, à la direction. Et

une proportion non négligeable des recettes nouvelles, disons, du bonus en recettes qui apparaît ces dernières années, tout récemment, est due à l'efficacité de ce département.

Ma deuxième remarque est la suivante. La reprise économique est évidemment bienvenue, mais il ne faut pas oublier qu'elle ne bénéficie pas à tout le monde. Il y a beaucoup d'oubliés de la reprise, et ils sont vraiment nombreux. Quand on nous dit que le chômage baisse, il ne faut jamais oublier qu'il baisse aussi, et même beaucoup, parce que de nombreuses personnes sont définitivement exclues de la statistique du chômage et se retrouvent soit dans les statistiques d'assurance-invalidité, soit dans celles de l'Hospice général et des autres formes d'assistance sociale – et heureusement que de telles institutions existent. Cela dit pour rappeler que l'on va vers une période d'inégalité croissante et un fossé croissant – les chiffres, d'ailleurs, le montrent bien – sur l'échelle des revenus, laquelle est de nouveau en train d'enregistrer des écarts. Ceux qui gagnent beaucoup gagnent encore plus et ceux qui gagnent peu ne voient pas leur salaire s'améliorer.

De plus, nous sommes méfiants. Il se peut que l'on ait un boni budgétaire en 2000, en 2001 peut-être aussi. Ce genre de situation est de plus en plus instable. Il n'y a aucune garantie que cela dure, et la situation économique peut basculer très vite. Nous ne pouvons donc pas faire de projections à long terme partant de l'idée que, après dix ans de déficit, nous aurons dix ans de bénéfice budgétaire.

Par ailleurs, même si la situation financière s'améliore, ou peut-être d'autant plus si la situation financière s'améliore, ce n'est pas une raison pour abandonner toute volonté de réforme. Je dirais qu'il faut avant tout tirer les leçons du passé. Je remercie infiniment mon collègue Losio d'avoir fait ce travail de recherche. Si les bonis se confirment, on ne va évidemment pas faire comme dans les années quatre-vingts et antérieures, où on réinvestissait le boni dans les investissements de fonctionnement, tout en laissant la dette augmenter. Les socialistes sont aussi soucieux de la dette. Pas par souci de rigueur budgétaire dogmatique, mais simplement parce qu'elle pèse pour 85 millions de francs au budget de fonctionnement. Baisser ce chiffre est pour nous vital, parce que cela consiste à nous rendre une marge de manœuvre. Chaque million de francs que nous enlevons à ce poste budgétaire, nous pouvons l'affecter à autre chose. C'est pourquoi, dans les années à venir, si les bonis se confirment, il est clair que les socialistes accorderont un souci particulier à mettre une partie – pas nécessairement tout, mais une partie – de ces bonis au service de la dette.

M. Bernard Lescaze (R). C'est une bien belle promesse!

M. Sami Kanaan. Et nous la tiendrons! Mais il y a également d'autres domaines ou secteurs où je disais qu'on pouvait avoir du «mieux d'Etat» ou du «plus d'Etat». Avant tout, il faut aussi remercier – et cela concrètement – celles et ceux qui ont contribué à l'amélioration de la situation. Je les ai déjà cités, ce sont le personnel de la Ville de Genève et les subventionnés; ils ont droit à leur part de bonus, en quelque sorte, après avoir fait des efforts.

Un autre secteur où l'on pourrait envisager de faire à nouveau un effort accru est la politique foncière de la Ville de Genève. Nous, socialistes, avons toujours été convaincus que la municipalisation du sol, ou la collectivisation du sol, était une excellente chose et que la propriété privée pouvait avoir ses limites. Je le dis franchement, même si cela peut paraître choquant pour certains: nous souhaitons que la Ville, si elle en a les moyens, recommence à acheter plus activement du terrain.

Dans le domaine social, je l'ai dit, la reprise économique ne profite pas à tout le monde. Il y a des besoins nouveaux, on l'a déjà dit dans ce Conseil et je le répète, il y a des familles monoparentales qui ont des problèmes, des jeunes qui ont de gros problèmes, des chômeurs en fin de droit, sans oublier les besoins accrus en matière de petite enfance. Sur ce point, nous rejoignons notre magistrat: il s'agit d'un droit, et non juste d'un privilège réservé à certains.

L'apparition de bonis nous permet, effectivement, de réorienter un tout petit peu les priorités dans un sens qui nous convient. Mais, même s'il n'y a pas de boni, nous maintenons ce que nous avons toujours dit – et, apparemment, nous commençons à faire des émules – à savoir qu'il y a un certain nombre de chantiers sur lesquels il faut continuer, ou, dans certains cas, commencer à travailler. Il faudrait surtout arrêter de mélanger les buts et les outils. Faire des économies, par exemple, n'est pas un but en soi. C'est éventuellement un outil au service d'un but, qui serait d'avoir une marge de manœuvre pour d'autres domaines, de faire des choix politiques.

Par exemple, en ce qui concerne le fonctionnement de l'administration, le NPM (New Public Management) a été beaucoup décrié, souvent avec raison, dans la mesure où la plupart de ses applications ne sont pas acceptables. La réforme du service public n'est pas un but en soi, c'est un outil. Quel est le but? C'est d'adapter l'administration municipale, ou le service public en général, à des besoins qui se sont diversifiés, complexifiés, d'améliorer et de rendre plus transparente la qualité des prestations. On peut modifier les formes de l'action publique, et là, il y a des instruments à disposition; c'est un des chantiers auxquels nous attachons beaucoup d'importance.

Un deuxième chantier sur lequel nous attendons beaucoup du nouveau Conseil administratif, c'est la politique du personnel. Il s'agit d'avancer enfin

dans la direction d'une gestion plus participative avec le personnel, vers plus de transparence, de diminuer le nombre de niveaux hiérarchiques, d'être un peu plus actif dans la promotion des femmes. Celle-ci est encore extrêmement timide, et il y a, de manière cachée ou même parfois très visible, des inégalités salariales et de traitement qui ne se justifient aucunement. Il s'agit également de renforcer la promotion des jeunes. Nous savons qu'il y a déjà des apprentis à la Ville de Genève, mais nous estimons qu'il n'y en a pas encore assez; sur ce plan, c'est au niveau des chefs de service qu'il faut faire un réel effort, et il appartient au Conseil administratif de donner des mandats clairs à ce sujet.

Un troisième chantier est la participation citoyenne. Nous avons beaucoup parlé de démocratie de quartier: c'est peut-être une des formes de participation citoyenne. La Ville a déjà beaucoup progressé en matière de concertation, mais elle peut encore améliorer la situation. Son interaction avec des associations à l'échelle du quartier, par exemple, permet de faire davantage travailler en synergie les institutions publiques comme le Service social ou les centres de loisirs avec les milieux associatifs, que ce soient les parents d'élèves ou les habitants. Il y a beaucoup de choses à faire. Nous-mêmes, en tant que groupe socialiste, sommes en train de faire un peu le tour des quartiers. Il existe une réelle volonté des gens de participer, il faut leur en donner l'occasion. L'exemple récent de la solution du problème de la salle de gymnastique de l'école de la Roseraie prouve que l'on peut arriver à des solutions et que tout le monde se montre raisonnable si la Ville veut bien jouer le rôle de pilote actif.

Le chantier suivant est, bien sûr, celui de l'architecture institutionnelle de ce canton. C'est très bien que le groupe Ville-Etat soit confirmé, mais permettez-moi tout de même une remarque un peu sceptique: j'ai un tout petit peu peur que ce groupe s'ensable, tôt ou tard, vu l'inertie, et surtout la surcharge des magistrats, ce qui paraît tout à fait humain et logique. De plus, il me semble qu'il y a des oubliés dans ce groupe: les autres communes. Je regrette un peu cette structure binaire, qui renforce l'idée que la Ville n'est vraiment pas du tout comme les autres communes et qui accroît la frustration de celles-ci par rapport à la Ville de Genève. Je dirais en plus que la Ville devrait jouer une autre carte, parallèle, qui devrait même avoir la priorité: celle de l'agglomération. La Ville devrait collaborer, en priorité, avec les grandes communes urbaines de l'agglomération et abolir enfin les restes de ressentiment qui apparemment existent encore entre la ceinture de la ville de Genève et la ville proprement dite.

Les domaines où il y a des choses à faire sont nombreux, que ce soit dans l'aménagement du territoire, la politique de la circulation, la culture et divers équipements publics. Sur ce point, nous souhaitons que le Conseil administratif, la nouvelle équipe, avance aussi dans sa collaboration horizontale, parallèlement à celle avec l'Etat. Ce dernier est actuellement tellement empêtré dans ses divers

problèmes que j'ai l'impression que toute discussion avec lui ne peut pas aboutir à grand-chose, parce que son seul réflexe, c'est de vouloir dégager des charges vers la Ville de Genève. J'insiste sur le fait que le travail dans ce domaine n'a rien à voir avec une rhétorique antidoublons. Dès qu'on examine sereinement et sérieusement la situation, on constate qu'il y a extrêmement peu de doublons, que les prestations sont presque toujours complémentaires. Par contre, il est vrai que, dans certains domaines, la collaboration entre les différents services n'est pas optimale.

Néanmoins, au-delà de la répartition des compétences entre les structures actuelles, nous pensons qu'il faudra, un jour, réformer les structures proprement dites et envisager une réorganisation des communes et de l'Etat dans une optique régionale et de manière bien plus ambitieuse, et en même temps concertée, que le projet bâclé du Conseil d'Etat, projet qui, heureusement, a été coulé récemment.

Au passage, j'aimerais rappeler que nous, socialistes, restons extrêmement critiques à l'égard de l'Association des communes genevoises (ACG) comme plate-forme de discussion. Nous ne lui reconnaissons aucune légitimité et avons été très tentés de proposer cette année un amendement pour supprimer notre cotisation à l'ACG, afin que la Ville sorte enfin de cet organisme qui ne sert à rien. Nous y avons renoncé pour l'instant, mais nous attendons toujours le rapport du Conseil administratif faisant le bilan de la participation à l'ACG. Nous aimerions bien qu'il vienne rapidement, afin que nous puissions prendre des décisions à ce sujet. Nous préférierions de beaucoup que la Ville travaille – pas exclusivement mais, je dirais, presque exclusivement – avec les communes de l'agglomération urbaine.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur des problèmes plus spécifiques. Nous sommes inquiets quant au Contrôle financier: la situation de vacance, ou de situation intermédiaire, se prolonge, et le fait que ce soit une société d'audit extérieure qui gère, plus ou moins directement, le Contrôle financier n'est pas fait pour nous rassurer. Même chose du côté de la Gérance immobilière municipale (GIM). Il est probablement positif que des décisions aient été prises afin d'assainir le climat, mais, pour l'instant, les décisions ont consisté à enlever des personnes ou à les inciter à prendre leur retraite anticipée. Nous aimerions bien voir la suite, qui consiste à reconstruire la GIM sur des bases plus saines; et je me réjouis que la commission des finances ait voté, cette semaine, à la suite de la commission du logement, l'arrêté proposant un audit de la GIM à plusieurs niveaux.

Quant au discours des collègues de l'Entente, je dois dire que, même si, sur certains points, il fait plaisir, parce qu'il reprend celui de l'année passée – sur la répartition des charges culturelles, par exemple – sur d'autres points, il est quand même assez incohérent, notamment quand il propose à la fois un service de la dette en priorité absolue et une baisse des impôts. Comme l'a dit mon collègue

M. Sormanni, la baisse des impôts est doublement absurde, parce que vous, la droite, avez promis, au Grand Conseil – et ce sont des maires députés de droite qui y ont veillé – que les communes ne seraient pas touchées par l’initiative libérale N° 111. Vous revenez donc en arrière; vous l’avez fait dans d’autres communes, déjà privilégiées, qui ont encore baissé leurs centimes additionnels, et maintenant, vous venez en Ville. En même temps, vous voulez que l’on fasse le service de la dette. Il n’y a qu’une réponse à cette équation, de votre point de vue: cela conduit forcément à des baisses de prestations ou à des licenciements, parce que, sinon, il n’y a pas moyen de faire un calcul cohérent. C’est pourquoi nous voterons ce budget, à quelques amendements, relativement mineurs, près. On fait le ménage, comme l’a dit mon collègue M. Losio.

J’aimerais dès à présent demander au Conseil administratif d’entamer très tôt les concertations sur le budget 2001. Je terminerai en vous rappelant que, selon la dérogation de la loi sur l’administration des communes, le budget 2001 doit être équilibré. Il semblerait qu’il puisse l’être, parce que les recettes s’améliorent; nous n’avons pas encore de garanties à ce sujet. Mais il n’y a pas que cet enjeu-là. Il y a aussi celui de nouveaux accords avec le personnel, celui de la négociation avec l’Etat – et les communes, je l’espère – sur l’élaboration des tâches. Si l’on veut éviter de se retrouver, comme d’habitude, en septembre, octobre ou novembre, au dernier moment, dans l’impossibilité de faire de vrais changements, il faut que le Conseil administratif commence beaucoup plus tôt les négociations et envisage, déjà ce printemps, par exemple, un mécanisme peut-être non traditionnel de discussions sur les grandes options. Nous pourrions enfin parler de choses un peu plus substantielles que d’enlever ou d’ajouter 10 000 francs dans les groupes 31.

Dernière remarque: nous attendons impatiemment le PFQ, le plan financier quadriennal, qui est finalement le document essentiel par rapport aux investissements. Nous comprenons qu’il y ait un peu de retard, vu le changement partiel du Conseil administratif, mais nous souhaitons que ce PFQ nous parvienne dès que possible.

La présidente. Je passe la parole à M^{me} Vanek, qui représente l’Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants).

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), regrettons qu’il n’y ait pas eu, de la part du Conseil administratif et aussi du Conseil municipal, une reprise de la discussion au sujet de la rémunération du personnel. Lors de l’étude du budget 1998, nous avons déjà lancé une proposition de modification de l’arrêté concernant le gel des mécanismes sala-

riaux. A l'époque, nous demandions au Conseil administratif d'engager une véritable négociation avec les représentants du personnel cette année-là, afin de pouvoir établir le budget de la Ville de Genève sur de nouvelles bases, pour une véritable démocratie. C'est un des points que nous avons relevés lors de l'étude de ce budget.

Je fais un rappel historique. Lors de l'assemblée générale, en date du 8 octobre 1997, le personnel de la Ville de Genève avait pris connaissance de ces réformes par le rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997 à 2001. Cette assemblée s'opposait déjà très fermement aux propositions du Conseil administratif, qui visaient au blocage des salaires ordinaires et extraordinaires, ainsi qu'au blocage du treizième salaire progressif et des promotions. Ces mesures ne touchent, encore aujourd'hui, que peu ou pas du tout les anciens. Cela engendre une fonction publique à deux vitesses et induit, depuis plusieurs années, un manque à gagner se chiffrant à des milliers de francs par personne.

Cet arrêté préoccupait déjà le personnel de la Ville de Genève lors de sa présentation, tant du point de vue des conditions de travail du personnel que de la qualité des prestations offertes à la population. Nous refusons toujours, à l'heure actuelle, que les statuts du personnel soient remis en question. Une base de travail doit être rapidement étudiée avec les représentants du personnel de la Ville de Genève, afin de pouvoir établir un budget réaliste et social. Des propositions de négociation pourront être faites rapidement, au vu de ce qu'a dit le Conseil administratif au début de la séance précédente. Je l'invite donc à venir au plus vite, au mois de janvier ou février, avec des propositions allant dans ce sens.

Je veux aussi insister sur le fait que ces blocages des salaires du personnel de la Ville de Genève nous acheminent très secrètement, mais sûrement, vers la préparation d'un plan de mise en place du salaire au mérite.

Concernant le personnel occupé par l'administration municipale et la présentation des postes de travail, figurant aux pages 152 à 159 du projet de budget 2000, nous rappelons qu'il y a une colonne pour le personnel temporaire normal et le faux temporaire, c'est-à-dire le personnel qui entre dans l'administration pour un poste fixe mais qui doit attendre trois ans avant d'être nommé officiellement. Nous demandons au Conseil administratif qu'il y ait une collaboration entre ses membres et que celle-ci opère aussi entre les cinq départements. Nous ne voulons plus de départements clos. Une transparence totale doit exister, de même que pour tout ce qui touche les principales options budgétaires: que les départements décident entre eux et qu'ils nous transmettent ensuite leur décision.

Dans le même ordre d'idées, évoquons le manque d'informations sur les subventions: tous les ans, nous devons étudier le budget relancé par les magistrats.

Cette année, cela s'est assez bien passé, mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas. A ce propos, j'aimerais signaler que chaque commission qui étudie le budget doit, presque chaque fois, réclamer les documents ou aller les chercher pour que l'étude puisse se faire correctement.

Il conviendrait de maintenir les prestations dans tous les départements, tant en ce qui concerne les investissements que le fonctionnement. Cette année, il a été difficile de comprendre certaines lignes, car nous ne savions pas vraiment si elles devaient se trouver dans le budget de fonctionnement ou dans celui des investissements.

Pour ce qui est du département des affaires sociales, nous n'accepterons pas les critiques qui lui sont adressées. Nous savons tous que, dans notre ville de Genève, la précarité et la pauvreté sont en augmentation. Nous continuerons, avec nos magistrats, qui sont majoritaires dans ce Conseil, notre lutte en faveur des citoyennes et citoyens, afin d'obtenir les prestations nécessaires pour qu'ils puissent vivre dignement. Cela implique évidemment un choix politique. Ce choix, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) l'a déjà fait depuis qu'elle existe, et elle continuera dans ce sens.

Nous soulevons aussi le problème des modifications faites par le Conseil administratif, lequel nous fournit toujours à la dernière minute les renseignements concernant le budget. Nous demandons au Conseil administratif de nous remettre rapidement, le plus tôt possible, les propositions concernant l'augmentation des crédits, car nous pensons qu'il faut être sérieux lors de l'étude du budget. En effet, chaque fois que nous nous retrouvons face à des propositions supplémentaires de budget, nous nous posons la question: pourquoi? Cela ne devrait arriver que dans des cas très particuliers, car nous pensons que le premier travail effectué sur le budget est bon.

Du point de vue politique et technique, les prévisions du Canton sont toujours d'une qualité insuffisante. Cette remarque concerne, en premier lieu, le vote qui a amené une réduction de 5% sur les subventions aux institutions et, en deuxième lieu, la prévision de l'évolution de l'économie genevoise. Nous constatons que, finalement, les comptes sont la seule vérité. Nous soulevons le problème des institutions subventionnées, qui sont actuellement dans une phase critique. Nous rappelons la diminution de 5%, qui a été absorbée difficilement; cela a entraîné une baisse de rationalisation et la suppression de plusieurs prestations dans certains départements, car le budget qui leur était alloué leur permettait un fonctionnement minimal. A cette mesure s'ajoute l'inflation que nous avons eue depuis: nous rappelons que le Grand Conseil a estimé officiellement le chiffre à 1% pour cette année. Il faudra que l'Alternative puisse en débattre, en considérant la hiérarchie des urgences et des priorités. Cela implique les emplois dans les institutions subventionnées, lesquels font partie d'un train de subventions. Celui-ci

devra bénéficier d'une réévaluation de ces institutions, sans quoi nous allons au-devant d'une série de licenciements dans certaines associations, institutions et fondations, dont la Ville de Genève assume les responsabilités.

D'une manière générale, le budget qui nous est proposé va dans le bon sens. Nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), maintiendrons les priorités telles que nous l'avons dit antérieurement: des priorités allant dans le sens du social et de la reprise des mécanismes salariaux du personnel. Nous entrons donc en matière sur le budget et voterons celui-ci avec quelques amendements.

La présidente. Je donne la parole à M. Comte, pour le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes).

M. Alain Comte (AdG/TP). J'aimerais faire un petit retour en arrière, pas très loin, juste une année. Que nous disaient alors les collègues de l'Entente? «Vous allez vers un échec de la politique menée par l'Alternative. Ce sera, à plus ou moins long terme, une augmentation de la fiscalité, une diminution des amortissements, ce qui nous permettra de reporter sur les générations futures les largesses dont vous avez fait preuve», ou encore: «Ce sera un naufrage version *Titanic*.»

Où en est-on aujourd'hui? Il se trouve que l'on nous annonce des rentrées fiscales supplémentaires déjà en 1999 – cela, nous le verrons dans trois ou quatre mois, lors des comptes – mais aussi, et surtout, pour l'an 2000, année qui nous occupe aujourd'hui. Il ne s'agit pas de chanter victoire, de dire que tout va bien, qu'il n'y plus de problèmes. Nous devons rester très attentifs au rétablissement de l'équilibre budgétaire, sans pour autant oublier les employés de la Ville de Genève, qui ont largement participé, soit par la contribution de solidarité, soit par le gel des mécanismes salariaux, au rétablissement de l'équilibre budgétaire. Si les prévisions de rentrées fiscales se révèlent exactes, c'est au personnel de la Ville que nous devons penser en premier lieu. Nous l'avons souvent dit, un rétablissement de l'équilibre budgétaire draconien et rapide ne fait pas partie de notre politique. Les événements semblent nous donner raison.

Aujourd'hui, nous devons également rester attentifs à l'amortissement de la dette. Mon souhait est que, pour le budget 2001, les difficultés que nous avons rencontrées pour établir le projet de budget 2000 soient aplanies, grâce à une meilleure comptabilité et à une meilleure transparence. Sur ce plan, je dois remercier les collaborateurs et collaboratrices de M. Muller, qui nous ont donné tous les renseignements souhaités.

Il est vrai que ce projet de budget ressemble beaucoup à celui de 1999. Mais, lorsqu'il a été élaboré, nous n'avions pas encore les données sur les rentrées fiscales que nous connaissons aujourd'hui, et il peut paraître, pour certains d'entre nous, un peu frileux. C'est pour cela que nous voterons certaines corrections tout à l'heure, lorsque nous reprendrons le vote du budget page par page, tout en restant dans les limites des déficits admis.

Le grand chambardement que voulait le Conseil d'Etat de Genève n'a pas eu lieu et a été durement sanctionné par le vote du Grand Conseil. Pourtant, dans ce domaine, de nouvelles propositions vont être faites. Nous sommes ouverts à la discussion, à condition que la Ville de Genève y soit associée comme véritable partenaire, et non comme une chambre d'enregistrement, cela afin de clarifier les compétences entre la Ville et l'Etat, ainsi que pour une meilleure répartition des charges entre le Canton, la Ville et les communes genevoises.

Ces prochains mois, nous aurons encore à traiter le problème de la sécurité civile. Mais, pour l'heure, il n'y a pas lieu de prévoir des modifications de budget, car, quel que soit le projet décidé, il ne devrait pas entrer en vigueur avant 2001.

Reste le problème des centimes additionnels. Tout à l'heure, les libéraux et les radicaux proposeront une diminution de 1 centime. Nous refuserons cette baisse. Il est quand même étonnant que, à l'heure où nous apercevons le bout du tunnel, l'on songe déjà à diminuer les recettes, alors que, année après année, les mêmes se plaignaient que la Ville se trouvât au bord du gouffre financier à cause d'une importante augmentation de la dette. L'année dernière, l'Entente refusait le budget, parce qu'il comportait un déficit trop important; aujourd'hui, elle va le refuser, parce qu'il y aurait trop de bénéfice. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que nous avons des obligations envers le personnel de la Ville de Genève, que le déblocage des mécanismes salariaux coûte environ 7 millions de francs, et que les subventions ont été diminuées linéairement. Je ne dis pas qu'il faille les rehausser de la même manière, mais les examiner une à une. Il faudra également combler la dette. Et tout ce que l'Entente trouve à faire, c'est de diminuer les centimes additionnels. Ce n'est pas très sérieux!

L'Alternative a géré au mieux la crise des finances de la Ville. Pour le futur, si les prévisions se révèlent exactes – et ce jusqu'à la fin de la législature – l'Alternative pourra enfin développer sa politique avec des comptes qui ne sont plus en rouge. Ce sera donc une première pour elle, car, depuis qu'elle est majoritaire en Ville de Genève, elle n'a pas pu développer sa véritable politique, faute de moyens financiers. Après des années noires et des chiffres rouges, nous allons peut-être vers des années rouges – et vertes – vers des chiffres noirs, ce qui est réjouissant.

En conclusion, l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) votera ce budget 2000, étant donné que nos principales préoccupations, c'est-à-dire le maintien des prestations sociales de la petite enfance ainsi que les subventions sportives et culturelles, sont maintenues.

La présidente. Monsieur Reichenbach, vous avez la parole pour le groupe libéral.

M. Pierre Reichenbach (L). Les libéraux ont jugé bon, pour ce dernier budget du deuxième millénaire, que le doyen politique du groupe prenne la parole, même s'il n'est pas membre de la commission des finances. D'emblée, je me permets de remercier nos ténors des finances pour l'excellent travail réalisé en commission: je veux parler de MM. Pierre de Freudenreich, André Kaplun et Jean-Luc Persoz. Je me permets aussi de remercier tous les collègues qui ont œuvré dans les différentes commissions du Conseil municipal. Vous savez, ces conseillers municipaux sont compétents et ils ont travaillé avec cœur et efficacité pour la mise en place de ce budget. Je remercie aussi les collaborateurs de la Ville, qui nous ont fourni les éléments de réponse à nos interrogations.

Cette introduction étant faite, permettez-moi de parler un peu d'histoire municipale. Il y a vingt ans, le budget de la Ville de Genève dépassait de peu les 400 millions de francs. Cette année, il s'élève, ou s'élèvera, après les votes de ce jour, à plus de 750 millions de francs. Il y a vingt ans, en admettant que les besoins étaient moindres, il y avait même des bonis, il était réputé de dire que la conjoncture était bonne. Depuis 1979, la population n'a pas augmenté en conséquence. Mais que faisons-nous de tous ces bonis? A corps défendant du groupe municipal libéral, ils étaient répartis entre les bonnes œuvres et les besoins supplémentaires, si je peux m'exprimer ainsi. En 1984, déçus par ces répartitions de bonis trop répétées, les libéraux, qui souhaitaient rembourser la dette – et, je le rappelle, qui ont été chaque fois battus lors des discussions de budget – avec l'appui des membres de l'Entente, ont obtenu une baisse de 5 centimes additionnels. Depuis cette époque, combien de fois, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, nous avez-vous reproché ce vote? Mais que serait-il arrivé si les 50 centimes d'avant 1984 avaient été maintenus?

Relisons le *Mémorial* et, à l'instar de ce qu'a dit M. Pierre Losio, soyons humbles. Dès 1984, le budget aurait dû être «top-alerte». Il était indispensable non seulement d'envisager, mais aussi de mettre en place un changement drastique de nos mœurs budgétaires concernant le fonctionnement et les investissements. A ce sujet, je vous prierai d'avoir l'obligeance de relire les testaments politiques des conseillers administratifs des finances d'alors, M^{me} Rossi et

M. Haegi. Pour assainir la dette, selon le *Mémorial*, il aurait fallu avoir de la volonté politique, ce que nous n'avons pas eu. Mais, avec 50 centimes additionnels, il y a fort à parier que notre dette serait encore beaucoup plus vertigineuse, le malaise récurrent concernant les budgets engendrant parfois des batailles d'apothicaires lors des discussions de ceux-ci. Je les ai vécus.

Monsieur le maire, vous nous avez parlé d'une dette pour la Ville de Genève à hauteur de 1,9 milliard de francs, correspondant à un coût journalier d'environ 236 000 francs, soit, chers collègues, la paie annuelle de quatre ouvriers du bâtiment. Vous avez aussi parlé de l'embellie fiscale. Eh bien, je dirai merci à la conjoncture – et surtout aux contribuables, qui vont passer à la caisse.

Il m'est agréable de souscrire totalement à l'intervention de notre excellent collègue André Kaplun. Mais, dans notre groupe, la réflexion concernant le budget a été le fait de tous les conseillers municipaux libéraux, aiguillés, bien entendu, par nos ténors de la commission des finances.

Il serait bon, maintenant, de tordre le cou à la fausse dialectique des amendements et d'arrêter de comparer Bâle-Ville à Genève. Bâle-Ville fonctionne comme un canton, Genève comme une commune. De ce fait, la comparaison est fautive, puisque les besoins cantonaux ne sont pas les mêmes que ceux d'une commune. Par conséquent, la dette par habitant n'est que plus défavorable pour Genève. Je voudrais qu'on réfléchisse simplement à l'organisation de la commune, ou plutôt de la Ville et du Canton.

En conclusion, et je laisserai mes collègues de la commission des finances intervenir avec leur probité habituelle, le groupe municipal libéral adhère totalement au rapport de minorité et, je le rappelle, à l'excellente intervention de notre collègue André Kaplun.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Pattaroni, vous avez la parole pour le groupe démocrate-chrétien.

M. Robert Pattaroni (DC). Cette année, le Parti démocrate-chrétien, va voter le budget. Il est clair que nous voterons au fur et à mesure le budget qui nous est présenté. Mais, si la journée nous apporte des surprises, nous nous réservons quand même la possibilité de revoir notre appréciation: rendez-vous, donc, au moment du vote final.

Pour quelles raisons avons-nous pris cette décision? En fait, il y a trois éléments principaux de référence. Le premier élément, essentiel, c'est que, dans le contexte actuel – d'aucuns l'ont relevé et nous ne faisons que nous joindre au

chœur qui a prononcé ces paroles – la situation économique va peut-être évoluer d'une manière positive, mais nous savons aussi que nous sommes entrés dans une ère où toute une série de ruptures s'est produite. A moyen terme, et même peut-être au cours des vingt prochaines années, il n'est pas certain que nous puissions recoller certains morceaux. La société à deux vitesses, que certains n'ont pas envie de voir, existe. Même sous nos latitudes, dans notre pays, à Genève, il existe un certain nombre de disparités qui, à notre avis, ne peuvent être acceptées. Par conséquent, aujourd'hui, le seul moyen que nous ayons dans notre société démocratique, à laquelle nous tenons beaucoup, c'est que le pouvoir politique et les collectivités publiques remédient aux lacunes et fassent en sorte que les disparités puissent être supprimées, que tout être humain bénéficie d'un minimum de conditions d'existence, de manière que chacun, chacune, puisse avoir sa dignité. Pour nous, c'est fondamental.

Nous considérons que le budget tel qu'il est – indépendamment de ce que nous aurions pu faire, d'un certain nombre de dysfonctionnements et, probablement, d'excès – respecte cette finalité première. Il permet de faire en sorte que nous puissions être fiers et dignes du serment que nous avons prononcé récemment au service de tous et, pour notre parti, en premier lieu, au service des gens qui en ont le plus besoin. Pour cette première raison, nous estimons qu'il est de notre devoir d'affirmer un soutien à la politique générale de la Ville de Genève, politique qui, certes, est faite par le Conseil administratif, mais à laquelle nous contribuons. En effet, les aiguillons qui ne se trouvent pas au gouvernement peuvent souvent être déterminants pour l'attitude de ce dernier. Preuve en est, on en parle beaucoup ces jours, Madame la présidente, ce qui se passe – ou qui ne se passe pas – au niveau de la Confédération.

Le deuxième élément qui nous incite à voter le budget, c'est que nous admettons l'hypothèse que le Conseil administratif travaille à équilibrer ce budget. Par conséquent, il nous paraît vraiment délicat de faire ce pari par rapport au Conseil administratif et, en même temps, de dire non au budget. Alors, nous aurons peut-être des surprises, ici, ce soir, ou l'année prochaine. Mais nous agirons en conséquence le moment venu. A ce propos, je signale que notre parti, après bien des discussions, va finalement déposer une motion concernant un point essentiel, c'est-à-dire faire en sorte que les excédents de recettes par rapport à ce qui est budgété dans le domaine des personnes physiques, des personnes morales et de la taxe professionnelle puissent être consacrés à la diminution de la dette. Il y a eu toute une discussion à ce sujet, mais nous ne sommes pas arrivés au bout. Nous avons procédé à de nombreuses consultations auprès de différentes personnes tout à fait compétentes. Mais, tout à l'heure, nous sommes arrivés à la conclusion que, en raison d'un certain nombre de points flous et vu que nous tenons beaucoup à cet objectif, nous allions déposer cette motion, de façon que cette détermination, cette volonté politique, cet objectif soient clairement proclamés. On

pourra discuter ensuite des modalités: faudra-t-il y revenir en janvier, en mars? Nous verrons. Mais, enfin, nous voulons le faire savoir, et, pour nous, c'est une composante fondamentale de notre décision de dire oui au budget.

La troisième raison est un peu technique, mais cela peut quand même compter. Nous nous souvenons que notre parti, à l'échelon cantonal et à l'échelon de la Ville de Genève, avait indiqué que, dans une situation de finances publiques difficile, il n'était évidemment pas simple de pouvoir dégager des recettes dépassant les dépenses. C'est une évidence. Cela se passe dans tous les pays, même dans ceux qui ont une prospérité économique supérieure à la nôtre. Par conséquent, nous avons considéré que, si nous pouvions avoir un déficit de l'ordre du 2% des dépenses, c'était acceptable, et nous en avons même fait un postulat. Au niveau du Grand Conseil, notre parti aurait voulu en faire un projet de loi qui soit accepté; cela n'a pas été possible. Nous savons par expérience que toutes ces mesures assez raisonnables ont toujours de la peine à passer, surtout dans les périodes où on n'a pas envie d'être raisonnable. Nous constatons donc que le projet de budget de ce matin a un déficit sensiblement inférieur à ces 2%. Ce n'est pas une raison déterminante, mais c'est une raison qui compte, et nous tenons aussi à l'indiquer.

Cela dit, qu'allons-nous faire, pour ce qui est des centimes additionnels? Vous l'avez deviné! Nous n'allons pas accepter leur diminution aujourd'hui. Cela ne signifie pas que nous ne souhaitons pas, à terme, voir diminuer les impôts. Qui – et on l'a bien vu dans la population – n'a pas envie de voir diminuer les impôts? Simplement, à un moment donné, en termes de solidarité, de partage, il s'agit de savoir ce que nous voulons! Comme nous proclamons que nous donnons la priorité à cette notion de solidarité, nous ne pouvons pas maintenant diminuer les impôts. D'ailleurs, il y a déjà une diminution à l'échelon cantonal; à notre avis, le temps n'est pas venu de passer déjà maintenant à une telle diminution au niveau de notre commune.

J'en viens à quelques perspectives par rapport à notre position. Tout d'abord, il faut être honnête: indépendamment de l'aspect de la proposition de cette diminution des centimes additionnels, je crois que, sans que nous ne nous soyons concertés, notre parti – en tout cas, c'est ma conviction – pourrait parfaitement se rallier à la quasi-totalité de l'analyse faite par M. Kaplun, laquelle a d'ailleurs été reprise par plusieurs ici. Je ne citerai pas les noms, pour éviter qu'il y ait des sensibilités froissées, mais plusieurs sont allés dans la même direction, et d'ailleurs du côté des partis de l'Alternative, parce que la raison, parfois, arrive quand même à dominer.

Ce qui nous paraît important, à nous démocrates-chrétiens comme à d'autres, d'ailleurs, c'est que, bien sûr, il y a eu un projet de loi maladroit de la part du Conseil d'Etat; il est évident que l'on ne pouvait pas aller de l'avant sans autre

avec un tel projet. Mais nous restons d'avis, et c'est le sens de notre position face à la fameuse résolution de la proposition N° 29 concernant la proposition du Conseil d'Etat en vue du démantèlement de la Ville de Genève que nous avons votée dans cette enceinte le 20 novembre, que nous devons revoir la distribution des rôles dans notre minicanton, de façon que l'on s'organise autrement entre l'Etat et les communes, dont la Ville de Genève. Cela concerne notamment le domaine social, celui de l'aménagement et aussi celui de la culture.

Prenons, par exemple, le cas du Musée d'ethnographie. Bien sûr que l'on peut en rêver, surtout quand on voit que Berne va aussi construire un musée super-élégant, et on sait qu'une telle réalisation coûte cher aujourd'hui. Berne, s'adressant à Renzo Piano, va avoir une facture intéressante, mais elle aura sans doute un monument prestigieux, qui plaira loin à la ronde. Mais est-ce que, aujourd'hui, on ose, indépendamment du fait qu'on peut dire qu'un tel musée est utile, le proposer en tant que seule collectivité Ville de Genève? Ce n'est pas possible! Ce n'est plus possible! On ne peut plus faire comme avant. Donc, par exemple, si ce projet devait aller de l'avant – sans doute cela correspond-il à la volonté du magistrat – il faudrait partir de l'idée que son financement ne devrait être assuré par la Ville tout au plus que pour la moitié. C'est aux autres de contribuer à sa réalisation; et s'il n'y a pas d'autre contribution, alors, la Ville doit expliquer qu'elle ne peut pas tout faire. Elle aurait voulu, mais elle ne peut pas tout faire. Je pense que, dans cette affaire, il faudra agir dans cette direction et se méfier du danger que nous allons courir avec le retour de recettes beaucoup plus positif qu'auparavant, qui risque de faire oublier certaines réalités.

Les comparaisons ne sont pas raison. Je trouve étonnant que, sur certains bancs – je suis obligé de le dire: du côté du Parti socialiste, où la raison et la rationalité ont souvent été mises en évidence – l'on ne veuille pas reconnaître un certain nombre de choses. En effet, je peux vous l'assurer, Madame la présidente, ce n'est pas tout à fait en trois minutes de recherches que ces chiffres sont sortis pour être exposés ici. Non, ces chiffres, je les connais depuis un certain nombre d'années, j'ose à peine dire – mais vous me croirez – que c'est plutôt de l'ordre de plusieurs dizaines d'années. Bien sûr, cela ne fait pas plaisir quand les comparaisons nous montrent que nous ne sommes pas dans une bonne position. Je dois malheureusement rappeler, et je le regrette pour ceux qui, depuis longtemps, l'ont compris, que ces comparaisons nationales – bien sûr imparfaites, cela vient de Berne; c'est imparfait, mais il n'y a rien de meilleur! – prennent en compte la totalité des dépenses des communes et du Canton, que l'on divise ensuite par habitant. C'est le seul moyen de comparer. Ce que l'on sait à travers cela, c'est que, pour des raisons X, Y ou Z, nous sommes en tête, ou presque en tête, dans les dépenses sociales, culturelles, etc., par habitant. C'est une réalité! Que l'on ne veuille pas comparer avec Zurich, je le comprends; mais, du point de vue de la démarche intellectuelle, il est extrêmement étonnant que l'on ose dire que l'on ne

va pas se référer à ce genre de comparaisons. C'est très décevant, surtout quand on l'entend de la bouche de personnes occupées à journée faite par le recours à la raison, par une attitude scientifique de recherche, de doute et par une démarche intellectuelle. C'est une réalité! On peut discuter ces chiffres, mais on ne peut pas les nier! C'est ainsi. C'est comme quand on dit: «On paie le café plus cher dans tel et tel restaurant, c'est le plus cher de Genève.» C'est une réalité! On ne veut peut-être pas le reconnaître, mais c'est comme cela! On peut discuter, mais on ne peut pas le nier; nous sommes portés à dépenser plus que les autres. On peut expliquer pourquoi, reste que l'on dépense plus que les autres! Voilà. Et cela, il faut l'admettre.

Enfin, nous considérons que l'on devra revoir fondamentalement l'organisation des finances de notre Canton et de ses communes. Nous considérons – et c'est ma conviction – que l'on devrait abandonner le système de péréquation, qui nous met constamment dans des situations où l'on en vient à dire: «Moi, je n'habite pas la ville, mais je paie mes impôts en ville», etc. Rappelons-nous qu'aux derniers comptes l'apport du reste du canton à la Ville était seulement de 29 millions de francs. Sur la balance, cela pèse très peu! On croit ailleurs, à Coligny, à Vandœuvres, à Collonge-Bellerive, où on paie peu d'impôts, que l'on fait un sacrifice énorme pour la Ville; eh bien, c'est une erreur! Madame la présidente, vous dont l'ascendance vaudoise est bien connue, vous avez vu ce que le canton de Vaud est en train de faire! Un écart immense existait entre les communes; alors que veulent faire les Vaudois? Ils veulent le réduire! Et il y a même un parti audacieux qui propose de mettre un taux d'imposition unique pour toutes les communes. Entre nous, c'est aussi mon point de vue, mais bon, je ne vais pas développer.

M. Bernard Lescaze (R). C'est l'AdG.

M. Robert Pattaroni. Voilà, justement, j'en étais sûr; mais s'il n'avait pas dit que c'était l'AdG, je ne l'aurais peut-être pas dit. Cela a permis à M. Lescaze de lancer une de ses petites flèches amicales qui nous font toujours plaisir. (*Rires.*) Mais oui, mais je suis content que tu aies pu le dire!

Cela dit, pour la clarté, pour la transparence, je pense que nous devrions remplacer notre système d'imposition communale par un système de toute façon plus restreint. Rappelons-nous qu'aujourd'hui nous sommes à 30 ou 31 centimes additionnels, puisqu'une commune a maintenant diminué ses impôts, par rapport à 52. Nous pourrions, nous devrions réduire, mais cela, c'est encore le problème des communes. Nous pourrions aussi créer une sorte de fonds Etat-communes pour la prise en charge de tous les équipements considérés comme d'utilité générale, par

exemple le Grand-Théâtre, certains musées et je ne sais encore quoi; il serait facile d'établir une liste. Voilà, c'est notre conclusion provisoire, je vous remercie de votre attention.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur Lescaze, vous avez la parole pour le groupe radical.

M. Bernard Lescaze (R). Le monde est-il né en 1991? Non, pas vraiment, je ne le crois pas. Les divers interlocuteurs donnent pourtant cette impression en parlant du budget 2000. Ils se contredisent eux-mêmes, dans la mesure où ils soulignent – cette fois-ci, à mon sens, à juste titre – qu'en réalité ce budget, comme l'administration de la Ville, se situe parfaitement dans la continuité, non pas de ces huit dernières années, mais de ces vingt dernières années.

Le groupe radical est fier de dire, puisqu'il y a contribué pendant des années également, qu'il est favorable au maintien des priorités culturelles et sociales qui sont le ressort même de l'activité municipale.

Cela dit, venons-en malgré tout à ce qui nous occupe aujourd'hui, à savoir le budget 2000. «Le plaisir qui m'est donné d'annoncer un excédent»: tout à l'heure, cette phrase, je l'ai entendue de la bouche du maire. Eh bien, parlons-en, de cet excédent. Sur la plupart des bancs d'en face, on vient d'entendre qu'il est essentiellement dû à l'activité du Département cantonal des finances, ou à la sagesse et à la retenue des subventionnés – ce qui est déjà probablement plus exact – ou au travail acharné de la fonction publique municipale, ce qui, peut-être, est également exact. Mais, malgré tout, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cet excédent est avant tout dû aux contribuables, et ces contribuables peuvent le faire parce que, pour certains d'entre eux en tout cas, leur situation économique personnelle s'est grandement améliorée.

En réalité, ce que l'on constate, aussi bien à la Ville qu'à l'Etat, c'est l'échec total des prévisions concernant les rentrées fiscales. C'est aujourd'hui même que l'ensemble du Conseil municipal est saisi des excellentes nouvelles prévisions. Il y a seulement quelques jours que le maire de Genève les a transmises à la commission des finances. Cela n'était d'ailleurs guère mieux pour l'Etat, puisque la cheffe du Département des finances ne les a données qu'il y a deux ou trois semaines. Les magistrats n'en sont pas responsables! Comme nous, ils sont dépendants des experts. Et vous savez bien que, comme le disait le président Pompidou, si, en politique, le jeu est la manière la plus facile de se ruiner, l'amour la plus agréable, la manière la plus sûre est de faire confiance aux experts! Nous n'accablerons donc pas les magistrats à ce sujet.

Toutefois, force est de constater que le Conseil administratif avait, dans sa première mouture du budget, à fin août, gonflé abusivement, de pratiquement 9 millions de francs, les recettes, puisqu'il avait déjà incorporé 5 millions de francs pour les amendes d'ordre – ce qui n'était pas sûr et que le Conseil d'Etat n'a finalement accepté d'accorder à notre Ville que plusieurs semaines après – et 4,4 millions de francs pour le Service d'incendie et de secours. Vous le savez maintenant, les autres communes refusent de contribuer aux frais du SIS, sur le conseil, d'ailleurs, de M. le chef du Département de l'intérieur, qui est, à ma connaissance, des Verts, et qui appartient aussi à la majorité alternative. Nous constatons donc que l'excédent de recettes qui nous est annoncé est déjà en grande partie réparti: 6 millions de francs pour des provisions pour débiteurs douteux, 2 millions de francs pour des actions sociales urgentes – alors qu'il y a déjà un million de francs supplémentaire inscrit au budget, ce qui montre que l'effort social de la Ville s'accroît – 2 millions de francs pour le personnel, et 9 millions de francs de non dépensés.

Qui est oublié dans cette généreuse répartition? Le contribuable, Mesdames et Messieurs! Et c'est pour cela que les groupes libéral et radical vous proposent une baisse, symbolique, des centimes additionnels, parce qu'il est temps aussi de dire, comme pour les autres catégories subventionnées, le personnel, etc., que le contribuable doit aussi bénéficier, en partie, de l'excédent de recettes. Bien entendu, cette amélioration des recettes doit nous faire songer à l'assainissement éventuel de la dette, et nous allons en reparler. Il aurait été irresponsable, pour les partis de l'opposition, de proposer 5 centimes de baisse; irresponsable, parce que les centimes additionnels ont aujourd'hui une valeur de 8 millions de francs. Je vous rappelle qu'en 1985 – je ne parle que des centimes pour les personnes physiques – ils étaient à 5,6 millions de francs. Mais une baisse de 1 centime, cela nous paraît possible, et la Ville le doit, également, à ses contribuables.

La marge de manœuvre reste restreinte dans les amendements que certains veulent nous faire voter, parce que l'essentiel du budget de la Ville est reporté d'année en année; c'est d'abord la masse salariale, 42% à peu près, ce sont ensuite les subventions. Effectivement, comme le disait le maire, tout effort dans la contraction des dépenses ne saurait être relâché. Or, nous constatons, d'après les discours de la majorité, ici alternative, qu'à peine l'embellie pointe-t-elle à l'horizon, on souhaite déjà de nouvelles dépenses, en recommandant de faire davantage d'efforts encore en matière sociale, en matière d'amélioration des mécanismes salariaux, et – cela est nouveau, mais, à mon sens, sans doute cela restera-t-il en paroles – de remboursement éventuel de la dette.

Alors, parlons-en un peu, de cette dette. En 1985, elle se montait à 512 millions de francs. Aujourd'hui, elle est de 1,9 milliard de francs. Mais, dans l'interval, les crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal se sont montés, que ce soit du temps de la majorité de l'Entente et ensuite, depuis 1991, de la

majorité alternative, à 1,9 milliard de francs! Nous avons donc quand même eu pour 1,9 milliard de francs de crédits extraordinaires, et notamment de dépenses d'investissements. Il n'est d'ailleurs pas inintéressant de savoir ce que l'on a fait de ce 1,9 milliard de francs. On peut constater que, de 1984 à 1998, 21% de cette somme ont été consacrés au logement. Mais en 1998, seuls 7% ont été consacrés au logement. Si j'étais tendancieux, je dirais que la majorité alternative est en train de réduire l'effort que, depuis des décennies, la Ville consacrait au logement social. Par ailleurs, 18% ont été destinés aux équipements culturels. Je m'arrête là, parce que, même si ces comparaisons sont très intéressantes à faire, elles ne relèvent peut-être pas directement du budget.

J'aimerais également dire que, en 1970, la Ville comptait 1304 fonctionnaires pour 171 000 habitants et que, en 1998, pour 175 210 habitants – donc pratiquement le même nombre – elle en comptait 2223. Là encore, on assiste à cette progression du « toujours plus », qui devrait quand même nous interpellier, parce que, dans l'intervalle, la répartition des habitants entre la Ville et l'Etat – c'est-à-dire le Canton – s'est profondément modifiée. En 1970, il y avait 52% de la population du canton qui habitaient la ville et 48% les autres communes. En 1998, il n'y en avait plus que 43% en ville et 57% dans le canton. D'ailleurs, le chiffre véritablement le plus parlant, c'est qu'en 1945 encore les trois quarts de la population de ce canton habitaient la ville et 27% seulement le reste des autres communes. Cela explique qu'une partie importante des compétences actuelles de la Ville lui ait été attribuée naguère, et que nous souhaitions aujourd'hui revenir sur cette répartition, puisque nous payons pour tout le canton un certain nombre d'équipements.

Après avoir un peu égratigné le représentant socialiste, pour lui montrer que les recettes nouvelles qui sont venues, tant au niveau du Canton que de la Ville, ne sont pas seulement et pas vraiment l'effet d'un meilleur travail du Département des finances, j'aimerais dire que nous constatons en effet dans toute l'Europe que les recettes fiscales sont en forte hausse, en raison de l'amélioration de la conjoncture. Que ce soit en France, en Allemagne ou en Angleterre, ces recettes fiscales sont en énorme progression, et aucun des gouvernements, aucun de leurs experts ne l'avait véritablement prévu.

Le représentant des Verts, dans sa leçon habituelle, professorale, nous a parlé de choses dont on ne parlait plus; mais, tout en citant les 101 propositions, comme le rapporteur de minorité, etc., il a oublié quelque chose: les fameux millions verts! Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il y a quelques années, le groupe des Verts s'était engagé à fournir des économies d'un million de francs par mois! D'un million de francs par mois pendant une année, à ce Conseil! Eh bien, nous n'avons rien vu, rien entendu, à part une déclaration liminaire importante, et ces économies n'ont jamais été présentées!

Quant au discours que l'on nous fait sur le catastrophisme des prévisions, j'aimerais rappeler que, lors de son départ du département des finances de la Ville pour passer à l'Etat, M. Claude Haegi nous a laissé un testament catastrophique, nous annonçant une hausse des centimes additionnels, un déficit également, qui irait en s'accroissant. Sur les bancs de l'Entente, déjà à cette époque, nous n'avons pas voulu le croire; nous avons décidé de maintenir les choses et nous y sommes effectivement arrivés. M. Haegi est parti en 1989. Les centimes additionnels n'ont pas été augmentés et nous constatons aujourd'hui que nous pouvons même les diminuer. Si l'accroissement de la dette de la Ville s'est accentué, c'est parce que l'on a effectué de nouveaux investissements.

Alors, et ce sera ma conclusion, nous pensons qu'il est important de consacrer une part du non-dépensé que nous pourrions avoir à l'assainissement des finances de la Ville en diminuant le poids de la dette. On nous reproche de ne pas l'avoir fait, plus exactement, on reproche à nos prédécesseurs de ne pas l'avoir fait dans les années quatre-vingts; ils avaient probablement tort, en effet. Cela n'est pas une raison pour persister dans l'erreur. Aujourd'hui, nous devons le faire.

Il faut aussi dire que le poids de la dette était, à l'époque, beaucoup plus léger – comme je l'ai fait remarquer, elle représentait le quart du poids d'aujourd'hui – et que nous sommes aujourd'hui probablement plus sensibles à la variation des taux d'intérêt possibles. Si nous voulons continuer à mener une politique progressiste – car, sur tous les bancs, nous voulons une politique de progrès, le tout est de savoir ce que l'on entend par la définition du progrès – il faut donner à la Ville les moyens de conserver une marge de manœuvre. Aujourd'hui, la Ville l'a. Si les taux d'intérêts augmentaient brusquement, si la conjoncture se retournait – et elle est fragile, malgré tout – la Ville n'aurait plus cette marge de manœuvre. Il convient donc d'alléger formidablement le poids de cette dette. Commençons par ne pas répartir trop vite l'excédent de recettes prévu et allégeons la dette, qui, je vous le rappelle, se monte à 1,9 milliard de francs, alors que, comme l'ont souligné plusieurs orateurs, la fortune de la Ville est en train de diminuer.

En conclusion, vous le comprendrez, le budget 2000 se situe dans une continuité, alors même que la situation économique évolue, et plutôt en mieux. Dans ces conditions, nous pensons que le Conseil administratif n'a pas tenu réellement compte de l'évolution de cette situation, des possibilités nouvelles qu'elle offrait à la Ville, et c'est pour cela que le groupe radical refusera le budget.

M. André Kaplun, rapporteur de minorité (L). Très brièvement, permettez-moi deux remarques sur certaines interventions qui viennent d'être faites. La première a trait à ce que j'ai entendu du groupe des Verts, qui nous disait que la dette à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui n'est rien d'autre que le

lourd héritage des années quatre-vingts. C'est vrai! Vous avez raison, Monsieur Losio. Simplement, je pense que, si vous vous donnez la peine d'examiner les votes de l'époque, vous découvrirez, comme moi, que de nombreux investissements de grande envergure, qui sont aujourd'hui dénoncés en raison de l'importance qu'ils représentent dans la dette accumulée par la Ville, ont été votés à l'unanimité!

M. Pierre Losio (Ve). Je n'étais pas là!

M. André Kaplun. Non, je sais, les Verts n'y étaient pas, mais je veux dire par là que ces investissements sont le fait d'une responsabilité conjointe et solidaire que nous devons aujourd'hui constater et supporter.

La deuxième et dernière remarque a trait à certains propos que j'ai entendus au sujet de la réduction des centimes additionnels. Je crois qu'il faut tout de même un minimum de bonne foi dans les interventions qui sont faites. L'initiative 111, qui a été acceptée, je vous le rappelle, par un écart de 2000 voix – c'est donc quand même assez important – n'avait pas d'incidence sur les centimes additionnels, pour la simple et bonne raison qu'elle ne traitait pas de ces centimes additionnels. Les auteurs et les intervenants l'ont dit, elle laissait les communes libres de gérer leur fiscalité, et c'est même, au fond, le propre de ces centimes additionnels. Donc, rien ne nous empêche, aujourd'hui, d'intervenir sur le problème de la fiscalité communale.

Deuxième débat

La présidente. La parole n'étant plus demandée, j'ouvre le deuxième débat. Nous passons à l'étude du budget page par page. Tout le monde a reçu le budget modifié ce matin. (*Des conseillers municipaux demandent de voter l'entrée en matière.*) Nous votons l'entrée en matière.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur l'étude du budget est acceptée à l'unanimité.

*Autorités et tous les départements.
Toutes les pages (13 à 70), toutes les cellules,
groupe de comptes 301, Traitements du personnel.*

La présidente. Nous avons reçu un amendement de M. Jean-Pierre Lyon et de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Il s'agit d'une augmentation de 2 millions de francs sur les traitements du personnel.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). L'entrée en matière faite par le Conseil administratif, par la voix de M. le maire, lors de la séance précédente et concernant notamment la hausse des recettes fiscales et l'attribution en faveur du personnel de la Ville de Genève d'une enveloppe de 2 millions d'ici fin mars 2000 a été effectivement une bonne surprise. De nombreuses personnes n'étaient pas au courant de cette affaire, à part celles qui ont lu la *Feuille d'avis officielle* de mercredi, dans laquelle la conseillère d'Etat M^{me} Calmy-Rey a présenté des modifications assez vagues pour ce qui est des chiffres. Le Conseil administratif, lui, a été beaucoup plus précis.

Il est vrai que je ne m'attendais pas à cette déclaration du Conseil administratif lorsque j'ai déposé mon amendement en fin de semaine, et je peux dire que j'ai été satisfait. Mais il nous a semblé souhaitable de marquer de notre empreinte ce point concernant les traitements du personnel, dans l'étude du budget page par page, pour engager le Conseil administratif à préparer des négociations concrètes et à se mettre autour d'une table avec les deux commissions du personnel, dans le but de dégager une solution.

Cependant, j'aimerais quand même rappeler – cela fera peut-être sourire certaines personnes – que le budget que vous avez reçu à la fin du mois de septembre est celui que nous examinons maintenant. Je pense que vous vous êtes demandé ce que nous avons fait en commission pendant ces deux mois et demi consacrés à l'étude du budget. Je crois que, si nous ne nous étions pas réunis et si nous nous étions retrouvés aujourd'hui, nous aurions été devant les vrais chiffres. Alors, cela fait un petit peu sourire.

J'aimerais rappeler à certains membres de ce Conseil des éléments dont il faut se souvenir par rapport au personnel. Depuis le début des années septante, quand je suis entré au Conseil municipal, quatre points ont touché le personnel. Je dirai que, de 1970 à 1991, il y a eu un point qui reste un mauvais souvenir, c'est l'affaire des temporaires et des faux temporaires. C'est le Conseil municipal, à la fin des années quatre-vingts, qui a décidé, sur proposition de ce même Conseil, de remplacer la période d'essai d'une année avant d'être nommé fonctionnaire par une période de trois ans – c'est-à-dire trois ans de travail temporaire avant de pouvoir bénéficier d'une certaine garantie d'emploi. Je le dis d'emblée, j'ai combattu cela, mais nous, l'Alternative, avons été minorisés dans cette affaire.

Ensuite, comme l'a rappelé quelqu'un ici, de 1991 à 1995, c'était parfait. L'Entente et l'Alternative étaient à égalité: 40 conseillers municipaux d'un côté, 40 de l'autre. Je peux vous dire que, malgré certains problèmes, il y a eu un consensus et un certain respect, par rapport à la population genevoise, des décisions du Conseil municipal, cela sans heurt, sans méchanceté ni rien de ce genre.

Un autre point, auquel vous avez participé, Mesdames et Messieurs, est celui de la préretraite: 57 ans, avec un soutien de la Ville de Genève et de la CAP. Sur

87 personnes, 85 ont accepté; elles sont parties entre 57 et 62 ans, dans les trois mois. Cela a libéré 60 places de travail pour des jeunes, pour des personnes qui avaient fini leurs études ou leur apprentissage. Le Conseil administratif a pu procéder à un certain nombre d'engagements; il a proposé un certain nombre de places, ce qui a endigué un petit peu la montée du chômage.

De 1995 à 1999, il y a eu la grande gauche majoritaire. Toutes les manchettes avaient titré: «Verts, roses, rouges prennent le pouvoir.» Le personnel s'est dit: «Enfin, on aura de véritables défenseurs!» Ensuite, en 1996, Mesdames et Messieurs, il y a eu la contribution de solidarité. En 1997, il y a toujours la contribution de solidarité, mais qui n'a pas été rendue. Et je peux vous dire que le personnel était vraiment touché. En 1998, c'est l'hécatombe, le nuage noir sur la fonction publique, le blocage des salaires pendant trois ans! C'est vrai que le personnel a participé à l'effort. Il y avait 52 millions de francs de déficit! On a convaincu le personnel, on lui a demandé de participer à éponger le déficit. L'année d'après, en 1999, 50 millions de francs pour la préparation du budget, et puis cela a été un petit peu comme un rouleau compresseur.

Toutefois, nous n'avions pas prévu, par rapport aux données que M. le conseiller administratif Pierre Muller nous avait présentées, qu'avant 2002 ou 2003, nous arriverions peut-être à la situation d'aujourd'hui. Il est vrai qu'on avait 1000 francs en poche et qu'on se disait: «Attendons 2002, 2003!» Mais voilà, à la fin 1999, juste avant l'an 2000, avant le troisième millénaire, c'est la surprise totale. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je suis content que le Conseil administratif ait pris l'affaire des salaires du personnel en main. Je n'étais pas au courant de cette démarche, mais il faut concrétiser cela et mandater le Conseil administratif sur cette affaire.

C'est pour cette raison que j'ai lancé une idée – comme elle sera inscrite au budget en tant qu'amendement, le Conseil administratif pourra s'engager – concernant les salaires bloqués du personnel de la Ville pour trois ans: elle consiste en l'octroi d'une annuité pour les employés ayant des salaires bas, en dessous de 65 000 francs par an, et qui ne sont pas au maximum de leur classe. Cela concerne les classes 4, 5, 6, et les deux premiers échelons de la classe 7. Le coût global de cette mesure, d'après mes renseignements, est compris entre 1,8 et 2 millions.

Cependant, je laisserai le Conseil administratif s'engager. Je lui demande de se mettre autour d'une table et de négocier. Si j'ai bien entendu, certaines personnes sont d'accord avec moi sur le fait que l'on pourrait arranger cette affaire, mais pas aujourd'hui, au mois de mars ou avril. Cependant, si mon amendement ne figure pas au budget, le Conseil administratif sera paralysé jusqu'au mois de mars! Il ne pourra pas engager de négociations et laisser un espoir au personnel.

C'est pour cela que, en proposant mon amendement, je vous engage, Mesdames et Messieurs, à demander que le Conseil administratif soit mandaté pour discuter valablement de cette affaire.

La présidente. Merci. La parole n'étant pas demandée, je mets cet amendement au vote.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par une large majorité.

Autorités.

*Page 13, cellule 7001, Conseil municipal,
groupe de comptes 331, Patrimoine administratif.*

La présidente. Nous avons reçu un amendement de M. Pierre Muller.

M. Pierre Muller, maire. C'est exact, Madame la présidente. Il s'agit, comme je l'ai proposé l'année dernière, d'une modification et d'un retour à la cellule 7001, Conseil municipal, de 2 millions de francs concernant la Fondetec, cette dernière étant une émanation du Conseil municipal. La commission des finances a transféré cette somme sur la cellule 100180 et je demande d'annuler ce transfert.

La présidente. J'ouvre la discussion sur l'amendement du Conseil administratif, qui propose...

M. Pierre Muller, maire. Il s'agit des amortissements du capital de dotation de la Fondetec.

La présidente. ...une augmentation de 2 millions. Monsieur Kanaan.

M. Sami Kanaan (S). Je voulais simplement dire que c'est un amendement qui devient rituel de la part du maire. La volonté de remettre cette ligne au Conseil municipal, parce que le Conseil administratif est toujours un peu vexé de

n'avoir pas été inclus dans le conseil de la Fondetec, est une espèce de petite vendetta qui devient un peu ennuyeuse à la longue. Nous maintenons le rituel: nous nous y opposerons, bien sûr.

M. Pierre Muller, maire. Excusez-moi de répliquer, mais, sur ce point, Monsieur Kanaan, je pense que vous n'êtes pas bien au courant de ce qui s'est passé à l'époque. Je ne sais pas si vous étiez déjà au Conseil municipal; toujours est-il que cette affaire a été réglée essentiellement par celui-ci. Rappelez-vous qu'à un certain moment le Conseil administratif avait envie de faire partie du conseil de la Fondetec et que le Conseil municipal – enfin, le précédent – a refusé. Ensuite, par la bande, vous nous avez demandé de revenir. Alors, il est vrai que je reviens cette année encore, parce que j'estime que le Conseil administratif n'a rien à faire dans cette affaire de la Fondetec; nous n'avons aucun contrôle de ce qui s'y passe. D'ailleurs, je me fais parfois beaucoup de souci sur les engagements pris par la Fondetec. Je trouve donc tout à fait normal que l'amortissement revienne à qui est responsable dudit fonds, c'est-à-dire au Conseil municipal. Maintenant, si vous ne voulez pas accepter cela, je vous ferai remarquer qu'il s'agit d'un entêtement, totalement illogique, de votre part.

Mis aux voix, l'amendement demandant le transfert de 2 millions de francs de la cellule 100180 à la cellule 7001, Conseil municipal, est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Page 13, cellule 7001, Conseil municipal, groupe de comptes 390, Imputations internes.

M. Pierre Muller, maire. Il va de soi que l'amendement suivant est retiré, puisqu'il est parfaitement en concordance avec le précédent; je veux parler du transfert de 801 000 francs de la cellule 100180 sur la cellule 7001, Conseil municipal. Il s'agit des intérêts répartis concernant la Fondetec.

La présidente. Cet amendement est donc retiré.

Page 13, cellule 8001, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Institutions privées (page jaune 75).

La présidente. Je passe la parole au groupe socialiste, qui a déposé un amendement consistant en une subvention nouvelle, de 50 000 francs, en faveur de Mandat international.

M. Olivier Coste (S). Le groupe socialiste présente cet amendement en faveur de Mandat international, en fonction de l'intérêt que porte cette institution au développement de la Genève internationale alternative. Vous savez que cette institution favorise l'accueil et la logistique pour les délégués des organisations non gouvernementales (ONG) qui participent aux conférences internationales ici, à Genève.

La présidente. Je vous remercie. Cet amendement porterait le total du groupe de comptes concerné de 1 690 000 de francs à 1 740 000 francs. Monsieur Pattaroni, vous avez la parole.

M. Robert Pattaroni (DC). En ce qui concerne notre parti, nous regrettons que l'on commence à introduire des amendements de ce genre dans le budget. Pourquoi? Voilà le cas typique d'un objet traité par une motion, la motion N° 41, qui, si elle est prise en considération par le Conseil municipal, devrait être étudiée en commission.

Nous aimerions savoir si Mandat international, pour lequel nous avons un très grand respect, est la seule institution ayant le genre de rôle que vient de décrire M. Coste. Y en aurait-il éventuellement d'autres? Quels sont les besoins de Mandat international? Peuvent-ils se traduire en termes de locaux? En effet, comme le savent ceux qui connaissent cette institution, et j'en suis, les locaux actuels de Mandat international sont très excentrés. Est-ce la raison pour laquelle on veut examiner le problème?

Si on commence, dans cette enceinte, dès le début de l'examen du budget et dans l'ambiance que l'on sait, à ajouter des subventions ici ou là, on n'en finira plus! Cela ne vaut pas la peine de faire une motion, de faire semblant qu'on va l'étudier, de dire qu'on ne met pas de montant avant d'avoir estimé le besoin. Ce n'est pas correct! Moi, je propose de dire non, de ne pas entrer en matière sur l'amendement socialiste. Cela ne signifie pas que l'on refusera par la suite une augmentation de la ligne budgétaire concernée, mais ne jouons pas, le jour du budget, avec ce genre d'arrangements: «Je te donne 10 000 francs, je te prends 50 000 francs, je te rajoute 100 000 francs.»

M. Pierre Muller, maire. Je remercie M. Pattaroni de ce qu'il vient de dire. En effet, je trouve un peu curieux que M. Coste, socialiste, défende, en fait, un amendement de M. Sébastien Ziegler, socialiste, alors que j'ai actuellement un mandat de la part du Conseil administratif pour étudier la faisabilité de l'affaire concernant Mandat international. Je crois que ce n'est pas le lieu ni le moment,

Monsieur Coste, d'entrer en matière sur cette affaire. Laissez le Conseil administratif faire son travail, et, si besoin, une fois qu'on aura fait l'étude de cette subvention au niveau du Conseil administratif, on reviendra devant vous en disant: «Oui, c'est bien, on y va.» Mais n'essayez pas d'obtenir cette subvention comme cela, par un coup de force.

M. Sami Kanaan (S). Monsieur le maire, vous semblez connaître la liste des membres du Parti socialiste mieux que nous! Nous avons beaucoup de Ziegler chez nous, mais pas celui que vous avez nommé; je suis désolé!

Deuxièmement, j'aimerais dire que l'affaire concernant Mandat international a fait le tour des groupes de ce Conseil, y compris le groupe socialiste. Prétendre que nous n'avons aucune information signifie que les autres chefs de groupe ne l'ont pas transmise à leur groupe respectif, en tout cas du côté démocrate-chrétien, en supposant qu'ils aient écouté ce qu'on leur a dit.

Pour nous, c'est très simple: notre amendement complète très naturellement les propositions N^{os} 2 et 3, concernant respectivement le Centre d'accueil de la Genève internationale et le Club suisse de la presse, que nous avons votées le 8 décembre. Le Centre d'accueil s'occupe plutôt des délégués gouvernementaux et intergouvernementaux, éventuellement aussi des ONG, et Mandat international s'occupe en priorité des délégués d'organisations non gouvernementales, particulièrement de ceux qui n'ont pas les moyens – ils sont nombreux – d'assumer le coût de leur séjour à Genève et qui ont besoin d'infrastructures disponibles à bon marché. C'est un travail indispensable si l'on veut être cohérent quant à la Genève internationale, car les organisations gouvernementales internationales n'ont de raison d'être que si les ONG sont aussi présentes; le débat sur l'OMC (Organisation mondiale du commerce) le montre bien.

Il ne s'agit pas d'un coup de force, il s'agit simplement d'une conclusion logique par rapport au vote de début décembre sur le Centre d'accueil.

M. Mark Muller (L). Le groupe libéral découvre l'amendement socialiste en même temps que le groupe démocrate-chrétien, notamment. Nous rejoignons l'intervention de M. Pattaroni, considérant qu'il est pour le moins prématuré de nous prononcer sur une subvention à Mandat international.

Cela étant, par principe, notre groupe est favorable à toute aide qui puisse être accordée à des institutions, étatiques, paraétatiques ou subventionnées, en faveur de la Genève internationale.

M. Kanaan s'est référé à la subvention de 30 000 francs qui a été accordée au Centre d'accueil pour la Genève internationale; je pense que cette référence est

tout a fait pertinente. Allons donc jusqu'au bout de cette comparaison et parlons d'une subvention d'un montant équivalent, c'est-à-dire 30 000 francs, et non pas d'un montant de 50 000 francs. Nous ne comprenons pas pourquoi il devrait exister une différence entre la somme allouée au Centre d'accueil pour les internationaux de Genève et la subvention qui serait accordée à Mandat international. Donc, si l'amendement maintient ce montant de 50 000 francs, nous le rejetterons.

M. Robert Pattaroni (DC). L'intervenant qui représentait le Parti socialiste n'a pas de chance, parce qu'il se trouve que, pour différentes raisons, j'ai participé à la naissance de Mandat international, notamment à la mise à disposition de la maison où cette organisation a ses locaux. Je ne suis pas partout, mais dans ce cas, il se trouve que j'y suis depuis le début; je connais donc par cœur la question. Récemment, une séance pour les partis a eu lieu. Malheureusement, il y avait très peu de monde. J'y étais, mais d'autres partis n'étaient pas représentés, ou pas très largement, comme le Parti socialiste. Je crois donc que c'est une remarque qui est tout à fait à côté de la plaque.

En plus, je rappelle – parce qu'il faut le dire, cela a été oublié – que les propositions concernant le Centre d'accueil et le Club de la presse ont suivi le parcours suivant: on les a acceptées, au Conseil municipal, puis renvoyées en commission, où on les a étudiées et où on a procédé à des auditions; on a considéré que cela valait la peine. C'est exactement ce qu'on propose maintenant! Ce jeu d'arriver à la dernière minute avec un amendement de ce genre, je trouve qu'il n'est pas respectueux d'un esprit démocratique. En effet, finalement, les organisations qui n'ont pas les moyens d'avoir tous les relais sont toujours paumées, tandis que celles qui ont les moyens d'avoir les relais sont bénéficiaires. Ce n'est pas correct et cela m'étonne de la part de ceux qui préconisent en général l'égalité de traitement.

M^{me} Michèle Wavre-Ducret (R). Mon intervention sera très brève. Notre groupe a aussi noté qu'une motion va être envoyée en commission, probablement au début de l'année prochaine. Il n'y a aucune raison de court-circuiter le travail en commission. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point: on ne peut pas inférer automatiquement, à partir d'une subvention accordée, que toutes les autres vont l'être, et nous serons très vigilants à ce sujet.

Et le troisième point: je vous indique que nous refuserons l'amendement socialiste.

M. Alain Marquet (Ve). J'essaierai aussi d'être très bref. Tout d'abord, je vous prierai de rassurer M. Pattaroni quant au nombre des amendements que l'Alternative présentera. Ceux-ci seront, somme toute, assez peu nombreux au regard de ceux que l'Entente a déjà déposés.

D'autre part, il se trouve que les ONG représentent une voix qui s'exprime de plus en plus clairement et que leurs avis sont de plus en plus souvent pris en compte, notamment dans la lutte contre certains systèmes économiques mis en place par une droite que j'ose à peine nommer. Il se trouve que les besoins de ces ONG sont urgents et que le fonctionnement du CADONG (Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales) – géré par Mandat international – nécessite des fonds permettant cette lutte permanente. C'est la raison pour laquelle nous vous prions de soutenir l'amendement socialiste.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Il y a moins d'un mois, un débat a eu lieu au sujet de Mandat international. La commission des finances, à la suite des auditions, a trouvé un arrangement par rapport à cette affaire. Je trouve qu'il y a un élément dont on n'a pas parlé mais qui a été retenu par une majorité de conseillers municipaux. En effet, le responsable de cette organisation a attiré l'attention sur le fait que celle-ci avait besoin de personnes pouvant les aider dans leur travail. La Confédération paie une personne à 100% et une autre à 80%, l'Etat, deux à 50%. L'idée avait été émise d'apporter un poste à 50%, ou un pourcentage à trouver au niveau des négociations du Conseil administratif. Le responsable en question préférait presque un type d'aide de ce genre-là plutôt qu'une subvention. Il avait alors attiré notre attention et nous avait donné une série de documents.

Je ne veux pas faire d'opposition ce soir, puisque tout le monde cherche à trouver une solution, mais – je le dis ouvertement – je suis un petit peu surpris, parce que je croyais que l'on avait mandaté le Conseil administratif, comme M. le maire l'a signalé. Alors, est-ce qu'on approuve ce qui a été décidé au Conseil municipal, puis on choisit une autre solution? J'interroge le Parti socialiste: ne tient-il pas compte de la proposition des responsables de cette organisation?

La présidente. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'amendement.

Mis aux voix, l'amendement demandant une subvention nouvelle de 50 000 francs pour l'ONG Mandat international est accepté à la majorité (opposition de l'Entente).

Page 13, cellule 8001, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Institutions privées (page jaune 75).

M. Sami Kanaan (S). J'ai encore une question concernant la cellule 8001, groupe de comptes 365. C'est juste une question à laquelle j'aimerais que le Conseil administratif réponde. Nous savons tous que l'Agence genevoise d'information est en voie de liquidation et sera liquidée, conformément aux décisions prises – bonnes ou mauvaises, quant à cela, le débat a eu lieu – à la fin de l'année en cours.

Ce qui nous inquiète un peu plus, ce sont les employés concernés, qui, conséquence logique de cette liquidation – il s'agit, je crois, de trois personnes ne travaillant pas à plein temps, en l'occurrence – vont perdre leur poste; je crois qu'ils ne sont pas au bénéfice d'un statut de fonctionnaire. Ce sont des gens très compétents, qui ont bien travaillé pendant pas mal d'années, qui ont fait un travail de pionniers, je dirais, au service de la communication de la Ville, en particulier dans le domaine Internet. Nous aimerions savoir si le Conseil administratif a pris des mesures, des initiatives, pour s'occuper de ces personnes.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je voudrais vous dire que le Conseil administratif a été saisi de cette proposition et vous rappeler que l'Agence genevoise d'information est une association privée, que certains fonctionnaires de la Ville de Genève lui apportaient leur aide mais n'étaient pas rémunérés par l'AGI et qu'il n'est pas question de pouvoir utiliser le fonds de la mobilité, lequel est réservé uniquement aux fonctionnaires de la Ville de Genève. En l'occurrence, je vous invite à refuser cette proposition, dont nous avons de toute manière délibéré au Conseil administratif, car elle n'est pas conforme aux procédures administratives.

La présidente. Etes-vous satisfait, Monsieur Kanaan?

M. Sami Kanaan. Oui, mais c'est pareil.

Page 13, cellule 8001, Conseil administratif, groupe de comptes 365, Institutions privées (page jaune 75).

La présidente. Nous avons reçu encore un amendement de M. Pierre Muller.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose d'accepter cet amendement concernant une augmentation

de 300 000 francs. Il s'agit d'une subvention en faveur du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, organisé par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), auquel la Ville de Genève va participer, et également la première Assemblée générale des Nations Unies qui se déroulera ici, à Genève, du 26 au 30 juin 2000, consacrée au Suivi du sommet social de Copenhague. Il s'agit donc d'une subvention importante pour mener à bien nos travaux, et je crois qu'elle représente vraiment la défense et le développement de la Genève internationale. Il est donc assez important que vous votiez cela. Merci.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Tout à l'heure, on nous a fait la leçon, selon laquelle il ne faut pas venir avec des amendements de dernière minute pour ajouter des charges; on a eu tout le discours sur Mandat international. Puis, à la première occasion, M. le maire – ce sera certainement le cas pour les autres groupes – revient sur le budget et nous dit: «Allez, on ajoute juste cela, c'est très important.» Nous, les Verts, pensons que, effectivement, le sujet a son importance, mais pas dans la discussion budgétaire. Nous attendrons, de la part du Conseil administratif, un crédit d'investissement, qui arrivera au printemps, et nous serons très heureux de le voter. Mais nous refusons de le faire pendant l'étude budgétaire.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous soutenons tout à fait la position de M. Perler.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Perler et Monsieur Pattaroni, personnellement, je regrette votre position et je soutiens la proposition du maire, parce que nous devons savoir – en tout cas pour le deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, qui aura lieu en avril à Genève, à l'Auditorium Arditì – si la Ville s'engage ou non. Je rappellerai que le Conseil d'Etat a déjà donné 200 000 francs, que la Confédération va aussi donner de l'argent, que nous sommes en train de préparer ce forum avec l'ONU, comme vient de le rappeler très justement M. le maire. Je vous ai déjà donné l'information au mois d'octobre, à la commission sociale, dont vous êtes le président, Monsieur Perler; vous ne pouvez donc pas dire que vous n'êtes pas informé.

D'autre part, le Suivi du sommet social de Copenhague est très important pour Genève, pour son image dans le monde. Vous savez que l'actuel Conseil administratif essaie de redynamiser l'image de la Genève internationale. Et je crois que, sur tous les bancs, de gauche à droite, vous êtes sensibles à cette politique.

M. Guy Dossan (R). Ce qui nous surprend un peu, au sein du groupe radical, c'est que l'on vienne, aujourd'hui, nous proposer une augmentation de 300 000 francs; ce ne sont pas 10 000 francs, mais 300 000 francs! C'est un peu beaucoup! Je suppose que ce n'est pas d'hier que l'on sait que ces conférences auront lieu à Genève et je pense que, pendant l'étude du budget, il eût été facile de venir en parler devant la commission des finances! Alors, rien que pour cela, parce que le groupe radical estime qu'il est un peu facile de venir maintenant, surtout avec une demande de 300 000 francs, il n'entrera pas en matière.

M. Sami Kanaan (S). On nous fait la morale pour 50 000 francs et on vient, en fait, non pas avec une augmentation de 300 000 francs mais de 400 000 francs, parce que, derrière le présent amendement, vous l'avez peut-être remarqué, il y a un autre amendement de 100 000 francs pour un stand multimédia, qui est aussi lié à différentes conférences. Nous n'avons rien, sur le fond, contre cet amendement de 300 000 francs, surtout par rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies à Genève, car c'est une grande première.

Cela dit, il y a un minimum de respect à avoir envers le Conseil municipal. Et cela peut paraître ringard, mais je crois que tous les groupes fonctionnent de la même manière: ils ont des caucus, quelques jours avant les séances du Conseil municipal, qui leur permettent de décider démocratiquement de leur position par rapport aux différents sujets figurant à l'ordre du jour. Si l'urgence est vraiment justifiée – nous l'avons nous-mêmes pratiquée parfois – nous pouvons court-circuiter ce genre de procédure. Mais moi, en tant que chef de groupe, je n'ai aucune idée de ce que pense mon groupe sur cette affaire et je peux difficilement prendre le moindre engagement. Rien ne vous empêche, Messieurs du Conseil administratif, de présenter cela en janvier en urgence. Maintenant, nous sommes au courant. Nous vous votons votre proposition de subvention en urgence, en janvier, sans renvoi en commission, sans problème.

M. Pierre Reichenbach (L). Il est clair que, si nous voulions rester cohérents, après le kilo de papier que nous avons reçu ce matin, nous aurions dû prévoir ce genre d'histoires! Nous ne voulons pas qu'il se crée une discussion à long terme, durant tout le budget, pour des motions qui arrivent à la dernière minute! Nous souhaitons pouvoir en discuter à l'avance. Il n'est pas normal que l'on nous présente à la dernière minute des amendements qui n'ont même pas été discutés – ni en commission, ni dans les groupes – et qu'on doive prendre des décisions immédiates, surtout pour un montant de 300 000 francs! En revanche, quand nous reviendrons au mois de janvier et que vous aurez une proposition à nous présenter, nous serons prêts à en discuter et à la voter, mais nous refusons de le faire sur le siège, sans analyse préalable et au moment du budget.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif n'a pas l'intention de vous violenter avec cette subvention de 300 000 francs, mais j'aimerais quand même rappeler ici que M. Manuel Tornare, conseiller administratif en charge du département des affaires sociales, socialiste, en a parlé au mois d'octobre à la commission sociale et, probablement, à son groupe socialiste, également depuis assez longtemps. Donc, si vous n'en voulez pas maintenant, nous reviendrons, bien sûr, au mois de janvier, mais c'est du travail de singe! On vous propose quelque chose, une augmentation du groupe de comptes 365, Institutions privées, en créant une nouvelle ligne – n'est-ce pas, Monsieur Froidevaux? C'est important pour la vie internationale de Genève. Alors, si vous n'en voulez pas, très bien, on reviendra par un autre biais. Néanmoins, je crois que la majorité du Conseil administratif soutient encore la création de cette ligne.

La présidente. Vous maintenez donc votre amendement, Monsieur Muller?

M. Pierre Muller. Oui, on le maintient, Madame la présidente.

Mis aux voix, l'amendement est refusé à une large majorité (quelques abstentions).

*Page 13, cellule 8001, Conseil administratif,
groupe de comptes 367, Etranger (page jaune 75).*

La présidente. Nous avons reçu un amendement de M. Pierre Muller.

M. Pierre Muller, maire. Madame la présidente, compte tenu de ce qui a été dit dans le débat d'entrée en matière dans ma présentation à 8 h, je retire cet amendement. Il s'agissait d'une nouvelle subvention intitulée «Actions sociales d'urgence» de 2 millions de francs. Cet amendement est donc retiré, puisque le Conseil municipal a fait savoir qu'il n'entrerait pas en matière sur les propositions de modifications budgétaires annoncées par le Conseil administratif.

Je préciserai, à l'intention de ce Conseil municipal et, en particulier, des représentants socialistes, que ce n'est pas de notre faute si nous recevons les modifications budgétaires du Département cantonal des finances, par lettre, le 7 décembre, alors que notre débat se déroule le 18 décembre. Entre le 7 et le 18 décembre, il se passe encore quelques jours jusqu'à ce que nous ayons formellement cela en mains. En effet, c'est mercredi dernier que j'ai présenté les modifications au Conseil administratif. Vous n'en voulez pas, très bien; je retire cet amendement.

La présidente. Je vous remercie. Cet amendement est retiré.

M. Sami Kanaan (S). Je voudrais simplement faire remarquer au maire que, si les modifications ne sont venues du Département cantonal des finances que le 7 décembre, c'est parce qu'il a fallu attendre le vote sur l'initiative libérale, en septembre.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

La présidente. Je passe la parole à M. Vaissade, qui a une réponse à donner.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je voudrais répondre à une interpellation de M. Roman Juon, car celle-ci doit recevoir une réponse avant le 1^{er} janvier 2000. J'ai donc demandé à M^{me} la présidente de pouvoir la présenter exceptionnellement, comme dirait M. André Hedi-ger, de façon que M. Juon soit tout à fait satisfait.

L'interpellation de M. Juon demandait de faire fonctionner le Jet d'eau le 1^{er} janvier 2000, à minuit. Monsieur le conseiller municipal, j'ai préparé une réponse fort courte. Je vous la lis, de telle manière que vous puissiez en prendre connaissance, et le Conseil municipal également. Vous savez que ce sont les Services industriels qui assurent la gestion technique du Jet d'eau, dont ils sont les propriétaires. Les conditions météorologiques sont déterminantes dans la décision de faire fonctionner ou non le Jet d'eau. Au risque de gel lié à la période de l'année concernée s'ajoutent des restrictions dépendant des vents, dont la force et la direction influencent la hauteur du jet et la zone recouverte par les retombées de l'eau. Pour ces raisons, il est impossible de garantir un fonctionnement du Jet d'eau à une heure précise, en particulier à fin décembre. Par ailleurs, le passage de l'année 1999 à l'année 2000 sera le prétexte à de nombreuses festivités. En effet,

l'association Signé 2000, mentionnée dans l'interpellation, a prévu des manifestations en cinq lieux. Les éléments fondamentaux traditionnels – l'eau, le feu, la terre et l'air – seront traités en quatre sites de Genève. A noter que les membres de Signé 2000 n'ont pas demandé le fonctionnement du Jet d'eau pour la Fête de l'eau, organisée au Bâtiment des Forces-Motrices. A minuit, la population genevoise se rassemblera sur la plaine de Plainpalais et sur le quai du Mont-Blanc pour passer le cap de l'an 2000. Dans ces conditions, notamment pour le quai du Mont-Blanc, la mise en marche du Jet d'eau pourrait se justifier. Cependant, suivant les conditions de température, d'humidité et de vent, le Jet d'eau pourrait se retrouver avec la fonction d'un véritable canon à neige et provoquer la formation de verglas sur les quais, les routes et les ponts. C'est pour cela qu'il faudra aviser.

M. Roman Juon (S). C'était exactement la même réponse que l'on nous donnait il y a un certain nombre d'années, mais moins développée, j'en conviens. Simplement, pour mémoire, j'avais répondu – c'était à M. Claude Ketterer, donc, vous voyez, cela ne date pas d'hier – que, lorsqu'un président des Etats-Unis était venu à Genève, je ne sais plus qui c'était à cette époque-là, il gelait, je m'en souviens très bien...

Une voix. Clinton!

M. Roman Juon. ...non, ce n'était pas Clinton... Je disais donc que, pendant la visite de ce président, le Jet d'eau avait fonctionné pendant trois jours! Au mois de février!

6. Questions.

Néant.

La présidente. Je vous souhaite bon appétit; nous reprenons à 14 h. Merci.

Séance levée à 12 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2630
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2630
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 (PR-13 A/B). Suite du premier débat	2630
4. Propositions des conseillers municipaux	2666
5. Interpellations	2666
6. Questions	2667

La mémorialiste:
Marguerite Conus